

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/11/2020

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BROUSSE Vanina, BOUTY Anthony, BRANTHOME Valérie, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIOUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain , PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe,

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

1- Délibérations à prendre

- Séance à huis clos proposé par M. le Maire et approuvé à l'unanimité,
- Proposition de rajout d'un sujet à l'ordre du jour : instauration d'un tarif cinquantenaire pour les concessions au columbarium : sujet accepté. Décision : Case simple : 900 €, case double : 1200 €,
- Avis sur le projet éolien : Monsieur le Maire indique qu'un courrier à Mme la Préfète et le compte-rendu de l'étude du dossier réalisée par le conseil municipal sur le projet ont été reçus en Préfecture le 26/10/2020 et insérés dans le registre d'enquête publique. Un mail a été adressé aux communes limitrophes invitées suite à l'arrêté préfectoral du 05/08/2020 à émettre un avis. Cinq communes nous ont adressé copie de leur délibération : Chirac, Confolens et Esse se sont prononcés défavorablement sur le projet, Manot et Saulgond n'ont pas souhaité se prononcer. A l'issue de l'enquête publique, M. le Maire et M. VARDELLE Jean-Christophe ont rencontré lundi 26 octobre à 17 h Mme BOULOT Yveline, Commissaire Enquêteur afin de lui faire part des remarques et questionnements sur le projet. Monsieur le Maire détaille ensuite au conseil municipal les remarques et interrogations sur le projet présenté, à savoir :
 - Les études « Faune Flore » et les études environnementales sont peu ambitieuses et parfois rapidement décrites,
 - Accès à la zone des éoliennes : absence de précision sur l'état des routes avant et après le chantier,
 - Connexion au poste RTE : absence d'étude de raccordement au dossier,
 - Etude de danger : distance : les lieudits limitrophes, « La Goulonie », Chez Boutant », « Lesterie », « le Buis » et « La Jénadie » sont en limite de zone 500 mètres. De même, par rapport au risque de chute d'éléments de structure, il n'est pas précisé que l'implantation des éoliennes est dans un axe très venteux.

D'autre part, des impacts ont également été insuffisamment étudiés (sonore, lumineux, électriques et faisceau hertzien, architecturaux, ruisseaux sur les zones de construction). Tous ces éléments sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée que chaque conseiller réponde à bulletin secret à la question suivante : « Etes-vous favorable au projet présenté ? ». Afin de garantir la confidentialité des votes, une urne et des bulletins « oui » et « non » ont été installés dans le bureau de Monsieur le Maire. A l'issue du vote, Madame BOUTET Frédérique procède au dépouillement et donne lecture des bulletins :

- OUI : 3 voix,
- NON : 12 voix.
-

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des conseillers votants, considérant qu'il ressort du dossier que les études ont été faites à minima, que la sécurité et la santé de nos concitoyens n'est pas garantie : **DECIDE d'émettre un avis défavorable au projet présenté.**

2- Informations Diverses

- Les colis des aînés âgés de 70 ans et plus ont été commandés à la Sté LAREDY basée en en Haute-Vienne,
- Etang du Chambon : une nouvelle vidange a été effectuée le 28 octobre afin de remédier à un problème de fuite.

3 - Prochaines réunions :

Lundi 16/11/2020 : 21 h groupe de travail – création site internet, bulletin municipal,

Prochain Conseil Municipal envisagé le :

le jeudi 03 décembre 2020 à 20 h 30

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.